



Madame, Monsieur le Président,

L'A.T.S.C.A.F. Fédérale organise pour la trente-septième année consécutive à Méribel le Trophée de ski des Administrations Financières. Il s'agira cette année de la 42ème édition qui se déroulera du 2 au 9 janvier 2021.

Cette année, la coupe de ski sera bien évidemment particulière compte tenu des conditions sanitaires à respecter. Les différentes règles dictées par le gouvernement (protocoles sanitaires) nous ont amené à modifier l'organisation et le fonctionnement de ce trophée. Ces dispositions ponctuelles ne seront applicables qu'en 2021, je l'espère. Les restrictions du nombre de participants et des moments de convivialité n'ont été dictés que dans le but de limiter les risques de propagation de la maladie, d'éviter de faire naître un cluster au sein de notre établissement et en prenant soin de la santé de nos adhérents.

***Eu égard aux protocoles sanitaires mis en place au sein de l'établissement ATSCAF Altitude 1600, le nombre de participants est limité à 50 personnes (capacité ajustable à la hausse en fonction du nombre de couples qui s'inscriraient). Afin de permettre à tous de s'inscrire à cette compétition, le nombre de personnes par délégation sera plafonné à 4 .***

***La priorité sera donnée selon la date d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.***

***Ne seront pris en compte par le secteur des sports que les dossiers complets (carte ATSCAF, certificat médical) accompagnés de la participation financière (le cachet de la poste faisant foi).***

Si les contraintes d'hébergement et d'organisation sportive l'exigeaient, le comité d'organisation pourrait, au vu des listes adressées au Siège, réduire le nombre d'engagés par association. La priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières.

**Toutes les compétitrices et tous les compétiteurs seront hébergés à l'Hôtel ATSCAF Altitude 1600. Aucune inscription ne sera prise en compte pour des hébergements extérieurs.**

**Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître pour le 20 novembre 2020, à l'aide de l'imprimé ci-joint, la liste des concurrents intéressés par cette manifestation.**

La participation financière est fixée à :

- 445 € pour chaque compétiteur financier et ses ayant-droits (conjoint, enfants majeurs) ;
- 480 € pour les compétiteurs non financiers.

**Les personnes désirant être hébergées en chambres multiples (à 2 ou 3 personnes par chambres type mezzanine) ont l'obligation de mentionner la/les personne(s) qui**

**partagera (ont) votre chambre (protocole sanitaire oblige : l'hébergement en chambre de 2 ou de 3 nécessite l'accord formel des séjournants).**

Cette participation couvre les frais de pension du samedi 2 janvier 2021, 17 heures, au samedi 9 janvier 2021, à 10 heures et le droit d'inscription à la compétition. Les forfaits de ski sont à prévoir en supplément.

Un stage de ski alpin et de ski nordique est mis en place avec la collaboration de l'ESF de Méribel le dimanche 3 janvier 2021 après-midi. Le tarif est le suivant : 190 € pour 2H30 de cours l'après-midi pour des groupes de 5 de même niveau (1 tracé et 1 moniteur par groupe). Les participants devront remplir la fiche de réservation annexe et mentionner leurs desideratas. A la clôture de cette inscription le service des sports contactera les skieurs en indiquant le prix à payer (calculé en fonction du nombre global des adhérents et celui des moniteurs).

Il est précisé que les tarifs ci-dessus seront appliqués quelles que soient la durée et les modalités du séjour des compétiteurs. Par ailleurs dans le cas de circonstances exceptionnelles entraînant l'annulation de l'ensemble des épreuves, il sera procédé d'office au remboursement des sommes versées.

Vous trouverez, ci-joint, une fiche d'inscription **à retourner avant le 20 NOVEMBRE 2020, accompagnée du règlement.**

En vous remerciant de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Luc DENIS